

## CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 18 mars 2021 pour le jeudi 25 mars 2021 à 18 h.

Ordre du jour joint à la convocation.

### **Compte rendu Conseil Municipal** **Séance du 25 mars 2021**

**N° 10**

**Présents** : M POMMERUEL Christian, Mme TRENTESAUX Claudine, M CARTE Claude, Mme TAVEL Cécile, M CARMINATI Alexandre, Mme FRANCK Isabelle.

Mmes FROMENT Josette, BAILLY Delphine, ECOCHARD Laurence, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, Mme POLIZZI Sylvie, M RICHONNIER Romuald, M PIVET Sylvain, M JARNET Ludovic, Mmes MICHAUD Gaëlle, PERROT Isabelle, PONCETY Claire, NAGA Cécile, M BOURGIER Jean-Jacques.

**Excusés** : M THEVENARD Sébastien, M DUSSURGET Jean.

M Jean-Yves FLOCHON, Maire, déclare ouverte cette séance n° 10 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Mme TAVEL Cécile est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil décide, à l'unanimité, qu'en raison du couvre-feu imposé par les circonstances sanitaires, la séance se tiendra à huis-clos.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'ajouter à l'ordre du jour :

- Rétrocession de parcelles par l'EPFL pour le projet de construction de l'ADAPEI
- Convention de portage pour acquisition des parcelles « Au Village »
- Demande de subvention DETR pour la rénovation du parvis de l'ancienne mairie

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de séance du 25 février 2021.

### **QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)**

#### **1-1 Transfert de compétences assainissement collectif et gestion des eaux pluviales -procès-verbal de mise à disposition des biens à la CA3B. (délibération N° 2021-24)**

Monsieur le Maire rappelle que le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif a été transféré à la Communauté d'Agglomération de Bourg en Bresse. Il convient d'établir un procès-verbal de mise à disposition des biens transférés.

Le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice des compétences assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines transférées à la communauté d'agglomération.

## **1-2 Demande de subvention au titre de la DETR (délibération N° 2021-27)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de la commune de réaménager le parvis de l'ancienne mairie situé au cœur du village.

Ce réaménagement prévoit :

- la mise en accessibilité et la mise en sécurité de la circulation piétonne sur le parvis de l'ancienne mairie.
- l'aménagement piéton structurant reliant le pôle petite enfance, les groupes scolaires maternelles et primaires, et le bâtiment accueillant les activités extra scolaires et associatives.
- la mise en accessibilité de l'arrêt de bus de la région (SNCF)

Monsieur le Maire indique que pour mettre en œuvre ce projet, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à appui de cette demande est le suivant :

<b>Sources</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
Fonds propres	89 925 €	55 %
Emprunt	0 €	
Sous total Autofinancement	89 925 €	55 %
Etat – DETR	49 050 €	30 %
Conseil Départemental	24 525 €	15 % (avec Honoraires)
Sous total subv.publiques	73 575 €	45 %
Total Hors taxe	163 500 €	100 %

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne un avis favorable à la demande de subvention au titre de la DETR pour l'aménagement du parvis de l'ancienne mairie.

## **1-3 Convention de portage EPFL (délibération N° 2021-30)**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du projet de convention concernant le portage foncier pour l'acquisition et la mise à disposition de parcelles situées « Au village » par l'EPF de l'Ain pour le compte de la Commune.

Cette acquisition, d'une superficie totale de 2 183 m<sup>2</sup>, permettra à la Commune de développer le projet de création d'emplacement de stationnement à proximité de la mairie et de la salle des fêtes.

L'acquisition porte sur les parcelles situées « Au village » et cadastrées :

-AL 102 (parcelle nue) de 1357m<sup>2</sup>

-AL 103 (parcelle bâtie) de 826m<sup>2</sup>

Le montant de l'acquisition de ces parcelles suite à l'évaluation par le service de France Domaine, s'élève à 250 000€ ht, frais de notaire et autres en sus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes de ces conventions de portage foncier et de mise à disposition pour la commune par l'EPF de l'Ain et autorise le Maire à signer ces conventions et tout acte qui en découlera.

## **1-4 Rétrocession de parcelles pour la construction de l'ADAPEI (délibération N° 2021-29)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de construction d'un site d'enseignement de l'ADAPEI sur des parcelles jouxtant le tènement du collège de Ceyzériat.

Afin que la commune cède les terrains pour la construction de l'ADAPEI, l'EPF de l'Ain doit d'abord lui rétrocéder les tènements sis « Teppes du chêne », « Bernoi jaune », « Tréconnas » et « Le Morenoz » cadastrés :

-section AM N°121,122,892,894,896,897,900,901,591,932 (anciennement AM 87), 933 (anciennement AM 87), 934 (anciennement AM 87), 935 (anciennement AM88), 938 (anciennement AM 179) et 939 (anciennement AM 179) d'une surface totale de 13 362m<sup>2</sup>.

Les tènements nus acquis par l'EPFL seront rétrocédés au prix de 209 774.39€HT comprenant le prix d'acquisition de 200 280€ et les frais d'acquisition de 9 494.39 €.

En application aux modalités des portages, la commune de Ceyzériat a déjà réglé un montant de 45 209.61€. La somme due restante est donc de 166 364.06€ en sus des frais restants dus.

La présente cession sera soumise au régime de la TVA sur marge, Il conviendra donc de rajouter le versement de la TVA d'un montant de 1 799.28€ (sur la marge assise sur le montant de 8 996.38€) soit un montant de cession à 211 573.67€ TTC.

La commune devra également s'acquitter des frais de portage arrêtés précisément au jour de la rétrocession et du prorata de taxe foncière 2021 calculé en fonction du temps pendant lequel chacun aura été propriétaire au cours de l'année. Ces frais de portage s'entendent hors taxe, avec un taux de TVA applicable de 20%.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

-accepte la rétrocession par l'EPFL de l'Ain des parcelles énumérées ci-dessus pour un montant de cession de 211 573.67€ TTC.

-autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir chez Maître Breuil, notaire à Ceyzériat.

-donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents et tous actes à intervenir en vue de la bonne réalisation de ce dossier.

## **QUESTION N° 2 – URBANISME (C. POMMERUEL)**

### **2-1 Commission urbanisme du 22 mars 2021**

#### PERMIS DE CONSTRUIRE

Demande en date du 04 mars 2021 de Yohan MULLER  
Sur un terrain situé 95 chemin de Fortunat  
Parcelle(s) N° 137, 138, 139 & 212 Section AK située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 1294 m<sup>2</sup>  
Pour la construction d'une maison d'habitation

Demande en date du 12 mars 2021 de SCI CASADA  
Sur un terrain situé ZA Les Plans  
Parcelle(s) N° 157p & 124p Section ZA située(s) en zone UX  
D'une superficie totale de 1738 m<sup>2</sup>  
Pour la construction d'un bâtiment artisanal

#### DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Demande en date du 19 février 2021 de Ophélie BORDE  
Sur un terrain situé 49 avenue du Revermont  
Parcelle(s) N° 1912 Section A située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 959 m<sup>2</sup>  
Pour la modification des ouvertures en façade sud

Demande en date du 19 février 2021 de Nicolas LAMORELLE  
Sur un terrain situé 311 chemin de Fortunat  
Parcelle(s) N° 451 Section AK située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 400 m<sup>2</sup>  
Pour la construction d'une piscine

Demande en date du 23 février 2021 de Stéphane CLEYET  
Sur un terrain situé 35 avenue du Revermont  
Parcelle(s) N° 1440 Section A située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 1031 m<sup>2</sup>  
Pour l'extension de la maison d'habitation

Demande en date du 25 février 2021 de V-LAM ENERGIES  
Sur un terrain situé 39 rue des Arums  
Parcelle(s) N° 570 Section AM située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 748 m<sup>2</sup>  
Pour la pose de panneaux photovoltaïques en surimposition

Demande en date du 25 février 2021 de Jean-Marc MICHOLLET  
Sur un terrain situé 12A rue Charles Guillon  
Parcelle(s) N° 376 Section AH située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 1110 m<sup>2</sup>  
Pour la construction d'une piscine

Demande en date du 17 mars 2021 de Jean-Paul GOYARD  
Sur un terrain situé 9 allée des Sorbiers  
Parcelle(s) N° 383 Section AB située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 812 m<sup>2</sup>  
Pour l'édification d'une clôture

#### DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande en date du 26 février 2021 de SCP VIEILLE, TANDONNET, SAINT-PAUL, ADRIEN  
Sur un terrain situé 51 rue du Pressoir  
Parcelle(s) N° 82 Section AH située(s) en zone UAa  
D'une superficie totale de 472 m<sup>2</sup>  
VENTE GUILLET / BATAILLE

Demande en date du 02 mars 2021 de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé 5 allée de la Marcellière  
Parcelle(s) N° 247 Section AI située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 673 m<sup>2</sup>  
VENTE DELORME / NICOLET

Demande en date du 05 mars 2021 de SCP MATHIEU PONS  
Sur un terrain situé 95 chemin de Fortunat  
Parcelle(s) N° 137, 138, 139 & 212 Section AK située(s) en zone UB  
D'une superficie totale de 1294 m<sup>2</sup>  
VENTE TERRAIN CHEVANU / MULLER

## **2-2 Opposition au transfert du PLU à la CA3B (délibération N°2021-25)** **Cette délibération annule et remplace la délibération du 26 novembre 2020**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et souhaite que le Plan Local d'Urbanisme reste du ressort communal.

### **2-3 Acquisition parcelle AI 123 (délibération N°2021-26)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section AI n° 123 «En Schall » d'une superficie de 978m<sup>2</sup> au prix de 2€ le m<sup>2</sup>.

## **QUESTION N° 3 - Travaux, voirie, bâtiments communaux, sécurité (A.CARMINATI)**

### **3-1 Présentation des travaux rue Joseph Bernier**

Monsieur Carminati présente au conseil municipal le projet concernant les travaux de voirie Rue Joseph Bernier.

### **3-2 Place ancienne mairie et parc Bouvard : attribution des marchés**

Les marchés de réaménagement du parvis de l'ancienne mairie et du parc Bouvard ont été attribués à l'entreprise Richard.

Les travaux devraient commencer début mai.

## **QUESTION N°4 - Vie Scolaire et périscolaire (C. TRENTESAUX)**

### **4-1 Confirmation des rythmes scolaires (délibération N°2021-22)**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le maintien des rythmes scolaires scolaires pour l'année 2021-2022.

## **QUESTION N° 5 – Finances, Bâtiments (C. CARTE)**

En préambule à l'examen des comptes administratifs et du projet de budget, Monsieur le maire rappelle les éléments du contexte budgétaire :

*« Ce budget de l'année 2021 va se caractériser par la traduction fiscale désormais effective de la suppression de la taxe d'habitation, dont la page est cette fois-ci définitivement tournée.*

*Une suppression synonyme de facilité pour nos gouvernants, là où une vraie réforme de la fiscalité locale aurait été souhaitable. En tout cas, pour Ceyzériat, la consolidation du bloc fiscal de la propriété bâtie ne s'apparente pas vraiment à une bonne nouvelle, ni pour la commune, ni pour nos habitants.*

*Pour la commune, on va voir ainsi disparaître, durant 15 ans, toute fiscalité locale sur le logement social. L'exonération du foncier bâti va en effet être élargie par nature à la part de la taxe d'habitation, ce qui représente un manque très important pour notre collectivité. L'absence de vraie réforme fait aussi, et surtout, perdurer notre situation très défavorable pour le calcul de la DGF, comme vous le verrez très distinctement apparaître dans la présentation de Claude dans quelques instants.*

*Pour les habitants, c'est effectivement également très pénalisant. Le transfert à la commune de la part départementale sur le foncier bâti, fait peser le même taux supplémentaire de fiscalité pour l'ensemble des communes, alors qu'il s'applique à des bases très disparates. Et comme nous avons des bases élevées, nos habitants vont continuer à payer plus que les autres sur cette ligne. Et ce qui est particulièrement inique, c'est que les communes à très faibles bases, où le transfert de cette fiscalité vers la commune ne compensera pas l'absence de taxe d'habitation, verront sans doute arriver une compensation de l'Etat, là où seuls les habitants de Ceyzériat supporteront cette ligne fiscale.*

*La conséquence, c'est qu'il nous faut poursuivre le travail engagé pour maîtriser globalement nos charges, et pour continuer de réduire notre endettement, seules voies raisonnables pour améliorer nos marges de manœuvre pour l'avenir. Les années 2019 et 2020 ont vu nos annuités diminuer de façon intéressante, ce que nous avons mis d'ailleurs à profit pour financer nos réserves foncières. Vous le verrez, cette année, nous avons malgré tout procédé à une inscription budgétaire d'une ligne d'emprunt de 200 000 euros, ligne qui reste inférieure au capital que nous allons rembourser, mais surtout ligne que nous n'aurons sans doute pas besoin d'activer, compte tenu des soutiens financiers qui sont en voie d'être obtenus, tant de la part de l'Etat que de la Région.*

*S'agissant des réserves foncières, c'est clairement ce qui permet de préparer l'avenir, et c'est que nous vous proposons cette année à travers deux opérations. Une première que nous avons déjà évoquée et qui n'apparaît pas dans ce budget, c'est celle de l'acquisition de la propriété Randu. Je vous avais indiqué que le dossier était en suspens, mais l'EPF vient de nous faire part d'une signature possible du compromis dans le courant du mois d'avril. C'est une bonne nouvelle, même si à terme nous devons tout de même supporter le prix négocié de 250 000 euros, hors frais de démolition, puisque c'est une option que nous avons souhaité voir porter par l'EPF.*

*La seconde concerne la carrière, avec l'engagement d'une première dépense de 25 000 euros, visant à financer une étude sur l'opportunité d'acquérir le périmètre d'extension envisagé qui porte sur une dizaine d'hectares. Cette étude nous permettra de nous positionner définitivement sur ce dossier, en lien avec le groupe Vicat, cheville opérationnelle de cette opération. Là encore, l'EPF pourrait s'avérer être un partenaire décisif pour nous accompagner sur ce dossier.*

*Une fois n'est pas coutume, ce budget fait d'ailleurs une part importante aux études, ce qui n'est pas commun nous concernant. Cette option, budgétée à 30 000 euros est liée à notre reconnaissance au titre du programme des petites villes de demain, qui d'une part permet d'espérer des soutiens importants sur cette ligne et d'autre part représente une opportunité, liée au travail à engager spécialement dans le domaine des mobilités.*

*Nous consacrerons d'ailleurs un temps spécifique à ce sujet lors de notre prochain conseil du mois d'avril pour étudier les propositions émanant du CAUE dans ce domaine.*

*Ce budget, vous le verrez n'en reste toutefois pas au stade des études, puisque nous sommes engagés sur trois opérations importantes :*

- *Le réaménagement du parvis de l'ancienne mairie et le parc municipal, tels qu'Alexandre Carminati a pu vous le présenter tout à l'heure.*

*Ces deux premiers projets représentent 340 000 euros HT d'investissement, pour lesquels nous sommes d'ores et déjà soutenus par le Département, à hauteur de 67 000 euros, et par la Région (le vote est demain) à hauteur de 60 000 euros.*

- *La création de la voie nouvelle depuis la route de Tréconnas en direction du collège ensuite. C'est un investissement important, mais que nous espérons à terme équilibré, grâce à la cession du foncier et la participation de la CA3B. Mais aussi grâce aux aides obtenus du Département, mais aussi de l'Etat, ce qui a constitué de fait la très bonne nouvelle de la semaine.*

*Les études sont en bonne voie, pour un lancement du marché espéré à la mi avril. Avec un calendrier favorable, un début de travaux avant l'été peut même être espéré.*

- *En troisième lieu, je veux parler du projet porté par la Claude et la commission bâtiments sur la rénovation thermique du groupe scolaire. J'avoue que cela ne peut que renforcer un scepticisme déjà ancien sur les réelles hautes performances environnementales de ce bâtiment, mais l'objectif n'est pas de débattre du passé, mais d'améliorer les choses. Je pense qu'il s'agit d'un dossier très important, et pas uniquement pour ses vertus financières.*

*Sur ce dossier, nous aurons les mois à venir pour fiabiliser la partie recettes, même si les dépenses sont orientées vers un secteur d'investissement assez fortement soutenu.*

*Pour la partie investissement, la clôture des opérations liées à l'îlot Bouvard reste enfin significative, même si l'essentiel des travaux sont bel et bien terminés.*

*Je voudrais maintenant mettre l'accent sur deux points en guise de conclusion à cette présentation budgétaire, deux points qui illustrent plus largement notre action.*

- *Le premier, c'est l'évolution de nos charges de personnel. Une évolution en partie technique, avec le transfert de l'essentiel des charges du COS vers le régime indemnitaire des agents des collectivités territoriales. Mais aussi pour les raisons sanitaires que vous*

connaissez, avec des charges nouvelles pour le bon fonctionnement de nos écoles et des services périscolaires associés.

Nous avons aussi pris la mesure d'un certain nombre d'actualisations qu'il nous a semblé indispensable en direction de la filière technique.

J'ajouterais également le recrutement en cours de notre futur policier municipal, avec la aussi une évolution possible de son coût en fonction du cursus de l'éventuel élu.

- Le deuxième, c'est celui de jouer pleinement le jeu de l'intercommunalité, à l'échelle de l'Agglomération. Quel que soit notre jugement sur son fonctionnement, nous mesurons quotidiennement les obligations qui sont les nôtres de nous engager pleinement dans l'action intercommunale, porteuse désormais de bon nombre de nos ambitions. Et l'année 2021 confirmera cette orientation au fil de dossiers très importants pour notre commune : C'est l'agglomération, qui va engager l'extension du gymnase du collège, pour une dépense évaluée à environ 400 000 euros hors taxe. Nous comptons ensuite sur l'agglomération pour l'ensemble de nos dépenses de voirie, avec une enveloppe prévisionnelle d'un peu plus de 200 000 euros cette année liée à nos droits de tirage, et sur ce droit de tirage que nous sommes désormais équipés d'une balayeuse chiffrée à quelque 70 000 euros (après négociations).

Côté agglomération, nous attendons évidemment la poursuite des études, portées par la SPL, sur la future voie verte, dont le tracé vient de faire une validation, et c'est une bonne nouvelle à deux niveaux différents : par la commune de Saint-Just et par APRR...

Avant de céder la parole à Claude, je voudrais remercier une nouvelle fois l'ensemble des adjoints, dont les comptes administratifs et primitifs traduisent l'engagement au service de nos habitants, ainsi que vous toutes et vous tous pour votre constance à leurs côtés. Je remercie aussi Magali, et avant elle Patricia, pour le travail qu'elle a réalisé au cours de ces dernières semaines, pour que nous puissions vous présenter ce soir l'ensemble de ces budgets. Elle a dû le faire dans un délai raccourci lié à son arrivée encore récente mais qui n'altère en rien la précision du travail réalisé... Enfin, et vous allez pouvoir en juger maintenant, je voudrais aussi saluer le travail réalisé par Claude pour veiller avec compétence, et une grande clairvoyance, sur nos mécanismes budgétaires. »

## **5-1 Comptes de gestion 2020 (délibérations N°10-2021/11-2021 et 12-2021)**

Les comptes de gestion 2020 établis par le comptable de la Trésorerie Municipale sont présentés au Conseil Municipal :

- Budget Général ;
- Budget Gendarmerie ;
- Budget Aménagement Centre Village.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion présentés.

## **5.2 - Comptes administratifs**

Monsieur Claude CARTE présente les comptes administratifs 2020

Monsieur le Maire se retire au moment des votes.

### **BUDGET GENERAL (délibération N° 2021-13)**

Il fait apparaître un excédent global de clôture de **2 149 121.79 €** pour la section de fonctionnement et un excédent global de clôture de **237 444.35 €** pour la section d'investissement. Ces excédents seront repris au budget primitif 2021.

#### **Section de fonctionnement**

Titres émis	2 022 101.59 €
Mandats émis	1 547 220.38 €
Excédent de l'exercice	474 881.21 €

Excédent global de clôture 2 149 121.79 €

**Section d'investissement**

Titres émis	434 056.54 €
Mandats émis	976 893.54 €
Excédent de l'exercice	-542 837 €
Excédent global de clôture	237 444 .35 €

**Décision** : le compte administratif 2021 du budget général est adopté à l'unanimité

**BUDGET GENDARMERIE (délibération N° 2021-15)**

Il fit apparaître un excédent global de clôture de **112 734.27 €** pour la section de fonctionnement et un excédent global de clôture de **122 486.39 €** pour la section d'investissement. Ces excédents seront repris au budget primitif 2021.

**Section de fonctionnement**

Titres émis	125 117.12 €
Mandats émis	114 418.39 €
Excédent de l'exercice	10 698.73 €
Excédent global de clôture	112 734.27 €

**Section d'investissement**

Titres émis	67 848,92 €
Mandats émis	55 827.45 €
Excédent de l'exercice	12 021.47 €
Excédent global de clôture	122 486.39 €

**Décision** : le compte administratif 2020 du budget « Gendarmerie » est adopté à l'unanimité.

**BUDGET AMENAGEMENT CENTRE VILLAGE (DELIBERATION N°2021-14)**

Il Fait apparaître un excédent global de clôture de **10 019.55€** pour la section de fonctionnement et un déficit global de clôture de **598 017.45 €** pour la section d'investissement. Cet excédent et ce déficit seront repris au budget primitif 2021.

**Section de fonctionnement**

Titres émis	71 300,46 €
Mandats émis	61 290.91 €
Excédent de l'exercice	10 019.55 €
Excédent global de clôture	10 019.55 €

**Section d'investissement**

Titres émis	49 876.10 €
Mandats émis	374 780.03 €
Déficit de l'exercice	324 903.93 €
Déficit global de clôture	598 017.45 €

**Décision** : le compte administratif 2020 du budget « centre village » est adopté à l'unanimité

## **5-3 – Vote des Budgets**

### **BUDGET GENERAL (délibération N° 2021-17)**

Monsieur Jean-Yves FLOCHON présente le budget primitif 2021 d'un montant total de **2 285 567.77 €** en dépenses et de **4 127 088.29 €** en recettes pour la section de fonctionnement et qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **2 170 331.12 €** pour la section d'investissement.

#### **Investissements 2021 :**

<b>Hors opérations</b>	<b>318 000</b>
Frais Etudes	50 000,00
Révision du PLU (fin)	7 000,00
Réseaux électrification	17 000,00
Logiciels antivirus mairie	1 000,00
Matériel et Equipements Incendie	7 000,00
Créance EPFL ADAPEI et terrains vers collège	57 000,00
Rachat terrain EPFL	159 000,00
Réserves foncières	20 000
<b>Aménagement Espace &amp; Voirie</b>	<b>87 400</b>
Petit patrimoine (lavoirs + fontaines + croix)	25 000,00
Fondations bordures rte Tréconnas	10 000,00
Rénovation place Mont July	25 000,00
Potelets mémoire de forme	7 000,00
Cimetière Columbarium	6 500,00
Cimetière Ossuaire	4 000,00
Guirlandes Noel	2 400,00
Matériel voirie	7 500,00
<b>Bâtiments communaux</b>	<b>37 300</b>
Climatisation centre festif	20 000,00
Informatique mairie	2 000,00
Grilles Expositions	1 400,00
Meuble expo ancienne mairie	2 500,00
Serre fleurs	5 000,00
Fresque murale Hall sur cave chartreux	3 800,00
Aspirateurs	600,00
Armoires archives mairie	2 000
<b>Salle de sport et plateau sportif</b>	<b>6 000</b>
Autolaveuse	6 000
<b>Groupe Scolaire</b>	<b>120 250</b>
Rénovation énergétique	99 000,00
Volets électriques 3eme tranche	18 000,00
Fontaine eau école	2 000,00
Sonorisation portable	650,00
Aspirateurs restaurant	600,00
<b>Ecole Maternelle</b>	<b>6 360</b>
Vélos	700,00
Mobilier/ casiers	760,00
Store classe petite section	1 300,00
Eclairage en leds classe petite section	1 200,00
Digicode portail	450,00
Tableaux tryptiques blancs	950,00
Tablettes numériques	1 000,00
<b>Bâtiment public Ilôt bouvard</b>	<b>127 300,00</b>
Construction	120 000,00
Vidéosurveillance Bâtiment Bouvard	7 300,00

<b>Place anciens combattants</b>	<b>229 500</b>
<b>Aménagement</b>	210 000,00
<b>Panneau lumineux</b>	19 500,00
<b>Parc municipal</b>	<b>220 000</b>
<b>Aménagement</b>	210 000,00
<b>Jeux pour enfants</b>	10 000,00
<b>Nouvelle rue Collège</b>	<b>695 200</b>

**Décision** : le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2021.

### **BUDGET GENDARMERIE (délibération N° 2021-19)**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 de la Gendarmerie.

#### **Section de fonctionnement :**

Prévision des dépenses : **163 671.72 €**

Prévision des recettes : **237 864.86 €**

#### **Section d'investissement :**

Prévision des dépenses : **81 110.59 €**

Prévision des recettes : **190 868.11 €**

**Décision** : le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2021 « Gendarmerie »

### **BUDGET CENTRE VILLAGE (délibération N° 2021-18)**

Le Maire présente le budget primitif « centre village » pour l'année 2021 qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de **96 535.51€** pour la section de fonctionnement et à la somme de **797 871.31€** pour la section d'investissement.

**Décision** : le conseil municipal vote à l'unanimité du budget primitif 2021 « Aménagement centre village ».

### **5-3 – Vote des taux (délibération N°2021-20)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation, les communes seront compensées par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties.

Il rappelle au conseil les taux d'imposition actuels, et propose au vu de la baisse continue des dotations de l'Etat et de l'augmentation des charges liées au Covid d'augmenter les taux.

Rappel des taux 2020 :

-Taxe foncière bâti : 14,64 % (part communale)

-Taxe foncière bâti : 13.97% (part départementale)

-Taxe foncière non bâti : 44,04 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote **à la majorité (18 voix pour et 3 abstentions)** les taux d'imposition 2021 comme suit :

-Taxe foncière bâti : 29.18% (part communale +part départementale)

-Taxe foncière non bâti : 44,92 %

#### **5.4 – Modification du régime indemnitaire (RIFSEEP) pour le personnel communal. (délibération N° 2021-21)**

Les groupes de fonctions proposés sont les suivants, propose de modifier le régime indemnitaire.

Groupe	Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions
Groupe 1 Catégorie A	DGS
Groupe 2 Catégorie B ou C	Encadrement de proximité Fonctions de coordination ou de pilotage Responsable de site Gestionnaire Urbanisme/Elections Gestionnaire Etat Civil Gestionnaire comptabilité
Groupe 3 Catégorie C	Surveillance enfants Assistance au personnel enseignant Entretien des bâtiments Entretien voirie espaces verts Fleurissement

Le conseil municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable à la mise en place du régime indemnitaire comprenant une part fonctionnelle, l'IFSE tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel et la part CIA liée à l'engagement et la manière de servir, les versées selon les modalités définies ci-dessus .

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01 avril 2021. Le conseil autorise le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis ci-dessus.

#### **5.6 – Demande de subvention au SDIS pour acquisition de matériel et équipements de protection pour sapeurs-pompiers. (délibération N°2021-23)**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, sollicite une subvention auprès du SDIS de l'Ain concernant le matériel acquis en 2020 pour les sapeurs-pompiers du CPI.

#### **4.4. Demandeurs d'emploi**

	H	F	I	N.I.	Total
MARS 2021 :	69	69	116	22	138

La prochaine séance du Conseil municipal est fixée au jeudi 29 avril 2021 à 19 h au Centre festif.

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,